



Pour la société : VTA-TASSIN

Rapport Audit-off \_07/01/2018\_

**Objet : Coins-Quick**

**Client :**

Nous vous informons par la présente que les sommes investis sur la plateforme Coins-Quick ont été mis sous séquestre auprès des services de la banque centrale européenne pour un montant de

Selon les lois en vigueur pour les ressortissants français il vous faudra vous acquitter de la TTF (taxe sur les transactions financières) à hauteur de 19% sur vos bénéfices ce qui correspond à un montant de '

Si cette somme n'est pas régularisée dans son ensemble avant la date butoir le 31/01/2019 (date qui nous a été imposée par la compensation) vous serez soumis aux nouveaux régimes de taxation à hauteur de 30%.

Or si cela n'est pas soldé avant le 15/01/2019 vous serez soumise à des pénalités à hauteur de 3% par mois jusqu'à régularisation.

Une fois le paiement reçu vous bénéficierez d'un retour de votre capital dans son intégralité sous un délai de 3 à 5 jours ouvrés.

Pour la régularisation de votre dossier numéro **125473KM** veuillez prendre contact avec le cabinet **VTA-TASSIN** qui a été mandaté pour votre dossier.

Gilbert Jouvét